



\*COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE  
DE LA COMMISSION RESTREINTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS  
DU MARDI 21 NOVEMBRE 2017

En communication

Pascal BAUDE  
Patrick AUBIN  
Pascal BOUCHET  
Marc CHATAIN  
Serge DAGADA  
Jean-Louis DUGRAVOT  
Muriel EYL  
Jean-Claude HEBRAS  
Gisèle LE TUHAUT  
Bernard MALFONDET  
Marianne MAZEL  
Annie MOREAU  
Charles SCOTTO  
Pierre SIONNEAU  
Nicolas ZAJAC  
Christian ZAKARIAN

Sont excusés

Les autres membres

Secrétaire de séance

Sandrine PETIT  
Jean-Claude HEBRAS

Ouverture de séance

10 h 00

Fin de séance

11 h 10

Les membres entérinent la validation du contrôle des FDME portant sur la journée du 18/19 novembre.

Pour ce qui concerne les anomalies remontées, à la grande satisfaction de la Commission, seules 5 ont été relevées et ont donné lieu à des sanctions financières uniquement (aucune pénalité sportive).

Le jeudi 23 novembre, le Président Joël DELPLANQUE a effectué en présence de Pascal BAUDE et de Claude PERRUCHET Président de la Commission Nationale des Statuts et de la Règlementation les tirages au sort des 1/16<sup>èmes</sup> de finale de la Coupe de France Nationale Masculine et des 1/8<sup>èmes</sup> de la Coupe de France Nationale Féminine.

Ont assisté à ces deux tirages les représentants des clubs de ISSY-PARIS, VERNON, CHARTRES et SARREBOURG ainsi qu'un représentant de la LNH. Ci-après résultat des tirages :

1/16<sup>èmes</sup> de finale CDF NAT MAS (we du 16/17 décembre 2017) :

- . CRETEIL (PROLIGUE) vs TOULOUSE (LIDL STARLIGUE)
- . LANESTER (N1) vs NANTES (LIDL STARLIGUE)
- . BILLERE (PROLIGUE) vs SARAN (LIDL STARLIGUE)
- . CHARTRES (PROLIGUE) vs LIMOGES (PROLIGUE)
- . CAEN (PROLIGUE) vs DUNKERQUE (LIDL STARLIGUE)
- . PONTAULT COMBAULT (PROLIGUE) vs CESSON (LIDL STARLIGUE)
- . BOULOGNE BILLANCOURT (N1) vs IVRY (LIDL STARLIGUE)
- . AMIENS (N1) vs VERNON (PROLIGUE)
- . SELESTAT (PROLIGUE) vs MASSY (LIDL STARLIGUE)
- . NANCY (PROLIGUE) vs PARIS ST GERMAIN (LIDL STARLIGUE)
- . SARREBOURG (N1) vs TREMBLAY (LIDL STARLIGUE)
- . BESANCON (PROLIGUE) vs CHAMBERY (LIDL STARLIGUE)
- . AJACCIO (N2) vs PAYS D'AIX (LIDL STARLIGUE)
- . GRENOBLE (N4) vs MONTPELLIER (LIDL STARLIGUE)
- . NICE (PROLIGUE) vs ST RAPHAEL (LIDL STARLIGUE)
- . VENISSIEUX (N2) vs NIMES (LIDL STARLIGUE)



1/8<sup>èmes</sup> de finale CDF NAT FEM (we du 10/11 février 2018) :

- . NICE (LFH) vs FLEURY (LFH)
- . VAULX EN VELIN (D2) vs ISSY-PARIS (LFH)
- . CHAMBRAY TOURAINE (LFH) vs BOURG DE PEAGE (LFH)
- . ST AMAND LES EAUX (D2) vs HAVRE (LFH)
- . MERIGNAC (D2) vs BREST (LFH)
- . OCTEVILLE S/MER (D2) vs TOULON (LFH)
- . BESANCON (LFH) vs METZ (LFH)
- . NANTES (LFH) vs DIJON (LFH)

Depuis le 14 novembre dernier, l'appel à candidatures pour l'organisation des finalités des championnats de France -18 ans féminins et masculins ainsi que l'organisation des matches de barrages N3M pour l'accession N2 sont lancés. Les dossiers ont été adressés par mail à tous les clubs nationaux et sont disponibles sur le site de la FFHandball à l'aide du lien suivant : <http://www.ff-handball.org/ffhb/les-commissions/organisation-des-compétitions/documents-compétition.html>

Ci-après quelques informations importantes qui sont rappelées chaque semaine à lire ATTENTIVEMENT.

## INFORMATIONS ET RAPPELS IMPORTANTS

### 1/ CORRESPONDANCES ELECTRONIQUES

Les mails concernant la COC nationale doivent être adressés OBLIGATOIREMENT à [sportive@ffhandball.net](mailto:sportive@ffhandball.net) et non sur l'adresse fédérale de Sandrine PETIT [s.petit@ffhandball.net](mailto:s.petit@ffhandball.net).

### 2 / CLUBS SOUS CONVENTION (art. 25 du RG)

Les équipes qui évoluent en championnat de France sous convention doivent s'assurer avant chaque rencontre que les joueurs, officiels de banc et officiels de table soient bien répertoriés dans Gest'Hand comme figurant officiellement sur la liste de la convention au jour du match. ATTENTION : Si un joueur d'une convention ressort non enregistré le jour du match, ce dernier sera déclaré perdu par pénalité pour l'équipe concernée.

Lors d'une demande d'ajout sur la liste d'un joueur ou d'un officiel par le club porteur de la convention, cette dernière doit être saisie **et transmise sur Gest'Hand pour validation à la FFHandball** pour être prise en compte. Veillez donc à adresser vos conventions avant le vendredi pour validation à la FFHandball (Commission Statuts et Règlementation) et à vérifier l'enregistrement sur Gest'Hand avant de saisir un nom sur la FDME.

Pour tout renseignement relatif aux conventions, veuillez contacter directement le secrétariat de la Commission «Statuts et Règlementation», Anne-Sophie POINTET ([as.pointet@ffhandball.net](mailto:as.pointet@ffhandball.net)).



### 3 / JOUEURS(SES) EN POLE

Seuls(es) les joueurs(ses) de pôle peuvent bénéficier d'un surclassement pour jouer dans les compétitions nationales sous certaines conditions que nous vous avons détaillées dans un courriel adressé à tous les clubs le 29 août dernier.

Les surclassements ne prennent effet qu'après enregistrement de l'autorisation dans Gest'Hand. Avant d'inscrire le joueur ou la joueuse sur la FDME, veillez à vérifier cette information sur la licence des (joueurs(ses) concernés(es) avant de l'inscrire sur la FDME.

**ATTENTION** : si l'autorisation n'est pas enregistrée sur Gest'Hand, interdiction de jouer sous peine de match perdu par pénalité.

### 4 / GEST'HAND

- a) Dans un souci d'organisation, nous demandons aux clubs de consulter régulièrement l'Accueil/Almanach afin de répondre rapidement aux éventuelles demandes de modifications de rencontres effectuées par leurs adversaires ; n'attendez pas que la COC vous relance pour apposer votre avis.
- b) Respectez le délai d'enregistrement des conclusions de match afin d'éviter toute sanction financière (rappel : conclusion doit être saisie 60 jours avant le match).
- c) Lorsque vous rencontrez des difficultés avec Gest'Hand ou autres problèmes techniques liés à l'informatique, toutes les demandes d'aide doivent se faire **IMPERATIVEMENT** sur <http://support.ffhandball.org>

Fait à Gentilly, le 24 novembre 2017

Pascal BAUDE  
Président de la COC Nationale



ANOMALIES RELEVÉES

TYPE D'ANOMALIE	WE DU 18/19 NOVEMBRE 2017
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Non-respect des délais de transmission	/
<u>CONCLUSION DE MATCH</u> Non parvenue dans les délais	/
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de vérification de FDME / Non-respect du délai de mise à jour de la base de données)	- GRENOBLE SMH/GUC CDF NAT. MAS. (1/32°) - CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLERS -18F/P8 - POLE SUD JURA -18F/P15 - HANDBALL AJACCIO CLUB -18F/P20 - CHAMBRAY TOURAINE HANDBALL CDF. NAT. FEM (1/16°)
* <u>PENALITE SPORTIVE</u>	/
* <u>FORFAIT</u>	/

\* Sous réserve des procédures en cours

Afin de limiter les envois massifs de mails, les comptes rendus de réunion de la commission sportive sont disponibles sur le site de la FFHandball à l'aide du lien suivant : <http://www.ff-handball.org/ffhb/documentations/proces-verbaux-commissions.html> ou lors de votre connexion à GestHand en cliquant sur : « Accéder aux procès-verbaux... ». Ces comptes rendus restent des documents officiels sur lesquels figurent des informations importantes et utiles, veuillez donc à les consulter régulièrement.

\*Chaque semaine est programmée une conférence téléphonique entre les membres des sous-commissions des Championnats et/ou des Coupes de France pour statuer sur les anomalies du week-end.